

ÉFAI  
ASA 11/004/2007  
19/04/2007

## Les civils menacés en Afghanistan

Les civils sont les principales victimes du conflit en Afghanistan. Ils sont malgré eux pris dans les affrontements qui opposent les talibans et les forces afghanes, américaines et de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (OTAN). Dans les régions du pays déchirées par le conflit, les attentats-suicides, l'explosion d'engins artisanaux et les autres formes de violence représentent un danger quotidien pour la population.

Le code militaire taliban, le *Laheya*, autorise explicitement le meurtre d'enseignants. Si l'un d'eux ne respecte pas l'ordre donné par des talibans de cesser d'enseigner, il doit être battu. S'il continue d'enseigner «*dans le non-respect des principes de l'islam*», il doit alors être tué. Une *fatwa* prononcée par les talibans ordonne que soit tuée toute personne qui soutient l'intervention menée par les États-Unis.

Des dizaines de civils accusés d'être des «*espions*» ont été délibérément tués par des insurgés talibans au cours des deux dernières années. Parmi les victimes figuraient des candidats aux élections, des ecclésiastiques, des employés de l'État, des professionnels de santé et des enseignants. En avril, trois hommes ont été pendus en public par les talibans dans la province du Helmand, dans le sud du pays. Ils avaient été accusés d'espionnage pour le compte des troupes internationales.

Les talibans n'ont pas fait de distinction entre les civils et les cibles militaires lorsqu'ils ont commis des attentats-suicides et mené des attaques en utilisant des engins explosifs improvisés. Au moins 756 civils, dont un grand nombre d'enfants, ont été tués en 2006 lors de tels attentats, selon les chiffres des Nations unies et de l'OTAN.

L'attitude des talibans à l'égard des civils est incohérente et largement incompatible avec les obligations qui leur incombent en vertu du droit international. Ainsi, un porte-parole de ce groupe armé a déclaré à Amnesty International qu'il était «*interdit*» d'attaquer des civils «*non armés*», tout en ajoutant: «*Il n'y a pas de différence entre les gens armés qui nous combattent et les civils qui collaborent avec les étrangers.*»

En attaquant délibérément des civils, les talibans se rendent coupables de crimes de guerre et certains de ces actes constituent même des crimes contre l'humanité.

Les talibans doivent se conformer aux règles du droit international humanitaire, qu'ils sont tenus de respecter. Ils doivent mettre fin aux attaques aveugles, notamment aux attentats-suicides commis dans des lieux publics, et cesser de prendre délibérément pour cible des civils qui travaillent pour le gouvernement ou avec des organisations étrangères.

### **Pour en savoir plus, lisez le rapport (à paraître en français):**

*All who are not friends, are enemies: Taleban abuses against civilians* (index AI : ASA 11/001/2007)

Légende photo: Combattants talibans masqués dans la province de Zaboul, en Afghanistan.